

Le Comité régional,

Rappelant les résolutions WHA34.25, WHA36.13 et WPR/RC34.R4 sur la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement;

Reconnaissant l'importance d'une eau de boisson sûre et de services d'assainissement adéquats, qui sont des composantes essentielles de l'approche par les soins de santé primaires de l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000;

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur les Directives pour la qualité de l'eau de boisson,¹

1. PRIE instamment les Etats Membres;

1) d'actualiser leurs normes nationales pour l'eau de boisson, en prenant en considération les Directives pour la qualité de l'eau de boisson;

2) d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de suivi, de surveillance et de contrôle pour garantir la sécurité de l'eau de boisson; et

3) d'entreprendre un programme d'information et d'éducation au niveau des communautés qui sensibilisera la population à ses droits en matière de sécurité de l'eau de boisson et à ses responsabilités quant à l'utilisation et l'entretien convenables des systèmes d'approvisionnement en eau ou des installations qui assurent la sécurité de l'eau de boisson, chaque fois que la communauté est directement associée à leur fonctionnement et à leur entretien;

4) de continuer à améliorer l'utilisation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement existants et d'instaurer des programmes pour leur rénovation;

2. PRIE le Directeur régional:

1) d'intensifier l'appui aux Etats Membres pour la promotion de normes nationales pour l'eau de boisson fondées sur les Directives;

2) de continuer à coopérer avec les Etats Membres à l'élaboration de programmes nationaux pour le suivi, la surveillance et le contrôle de l'approvisionnement en eau de boisson afin d'en assurer la sécurité;

3) d'intensifier les activités au Centre régional OMS du Pacifique occidental pour la promotion de la planification et des études appliquées en matière d'environnement à l'appui des programmes nationaux pour la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

Huitième séance, 11 septembre 1984

¹Document WPR/RC35/12.